



## ENGAGEMENT DES PARENTS/TUTEURS

Directives : Les parents/tuteurs de l'enfant admis à un école de langue française doivent signer le formulaire d'engagement. Une copie de ce document est remise aux parents et l'autre est versée au dossier scolaire de l'élève.

Sachant que l'admission de \_\_\_\_\_ à une école de langue française entraîne des responsabilités particulières de la part des parents et de leur(s) enfant(s), nous déclarons avoir lu et compris le document intitulé : *Le mandat des écoles franco-ontariennes*.

De plus, nous nous engageons à :

- accepter les buts et les objectifs de l'école franco-ontarienne;
- répondre aux attentes particulières de l'école de langue française face au rôle de l'élève et celui de ses parents;
- accepter que la langue de communication de l'école soit le français;
- appuyer notre enfant tout au long de son cheminement scolaire en langue française.

Signature des parents/tuteurs : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature de la direction : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

*Selon la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée de 1989, les renseignements que comportent les formulaires et les documents concernant un élève inscrit auprès du Conseil scolaire sont recueillis en vertu de l'autorité juridique découlant de la Loi sur l'éducation et les règlements connexes, et conformément au Guide du dossier scolaire de l'Ontario (D.S.O.).*